

Prelevement d'assurance par la banque

Par cettier, le 24/03/2011 à 13:17

Bonjour,

Ma banque c permis de prelever une assurance sans mon accord alors que il m'avais fais une offre que je n'ai pas accepté. Que faire

Par mimi493, le 24/03/2011 à 13:52

Vous exigez qu'ils recréditent immédiatement

Par cettier, le 24/03/2011 à 15:40

merci,pour votre reponse.j'ai deja fais la demande de recreditation de mon compte mais c plutot juridiquement que je voudrais savoir mes droits pour avoir pus se permettre de mettre en place l'assurance et ensuite de se servir sur mon compte sans mon accord.

Par mimi493, le 24/03/2011 à 21:26

Juridiquement, vous n'avez rien signé, vous ne devez rien LRAR de mise en demeure de recréditer sous peine de poursuite au tribunal

Par cettier, le 25/03/2011 à 10:14

oui la banque ma bien recredité mais ce que j'aimerais savoir c mes droits a leur encontre pour s'etre permis de faire cela sans m'ont accord j'estime que c de l'abus de confiance.

Par mimi493, le 25/03/2011 à 15:03

Alors allez voir un avocat ou une association de consommateur. De leur coté, ils font invoquer l'erreur.